

26 juillet 2021

# EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

## Informations utiles:

- Du 19 au 21 juillet 2021, la ministre de la Famille et de l'Intégration, Corinne Cahen, a présenté les [résultats d'une étude sur le fonctionnement et les besoins des commissions consultatives communales d'intégration \(CCCI\)](#), lancée en 2020 par le Département de l'intégration. L'étude a permis de dégager une vingtaine de constats suivis de sept recommandations comprenant, entre autres, la mise à jour du règlement grand-ducal, l'accompagnement des communes par des chargés à l'intégration, un soutien de traduction pour les publications des CCCI ou encore un modèle standard de guide de bienvenue. Vous trouverez l'analyse sur le fonctionnement et les besoins des CCCIs [ici](#).
- Dans un communiqué de presse du 23 juillet 2021, le ministère des Affaires étrangères et européennes a informé de la [mise à jour de la liste des pays tiers dont les résidents ne devraient pas être affectés par une restriction temporaire aux frontières extérieures](#) des déplacements non essentiels vers le Grand-Duché de Luxembourg. Le Rwanda et la Thaïlande sont retirés de la liste, alors que l'Ukraine est rajoutée à cette dernière.
- Le 24 juillet 2021 est entrée en vigueur la loi du 16 juillet 2021 modifiant la loi modifiée du 19 juin 2013 relative à l'identification des personnes physiques en vue de la mise en œuvre du règlement (UE) 2019/1157 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif au renforcement de la sécurité des cartes d'identité des citoyens de l'Union et des documents de séjour délivrés aux citoyens de l'Union et aux membres de leur famille exerçant leur droit à la libre circulation. La nouvelle loi effectue également la suppression de la résidence habituelle sur la puce électronique des cartes d'identité et la possibilité de soumettre une demande électronique grâce à un dispositif informatique qui garantit l'identité du demandeur et l'authenticité de la demande.
- L'EMN Luxembourg vous invite à participer à une [enquête sur le glossaire de l'EMN](#), dont l'objectif est d'en savoir plus sur le profil de l'utilisateur et de recueillir des commentaires sur le glossaire. L'objectif du glossaire de l'EMN est de garantir la comparabilité et une compréhension commune des termes et des concepts afin de faciliter la communication pour les décideurs politiques, les législateurs, les praticiens, les médias et les personnes intéressées par le sujet de la migration.

## Publication EMN:

Nous avons le plaisir de vous annoncer la publication du [EMN Luxembourg Country Factsheet](#) présentant les principaux développements dans le champ de la migration et de la protection internationale en 2020 au Luxembourg.

## Chiffre de la semaine: 13

En juin 2021, 13 personnes ont été transférées vers des Etats membres appliquant le règlement Dublin, dont 4 vers les Pays-Bas et 3 vers la France. Pendant le même mois, 4 personnes ont été transférées vers le Luxembourg dans le cadre du règlement Dublin, dont 2 de la France.

Source: Direction de l'Immigration

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail,  
merci de contacter [mathis.osburg@uni.lu](mailto:mathis.osburg@uni.lu)**

### Nous contacter :

Email: [emn@uni.lu](mailto:emn@uni.lu)

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : [www.emnluxembourg.lu](http://www.emnluxembourg.lu)

Site de l'EMN : [https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european\\_migration\\_network\\_en](https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en)